

«L'Europe commence dans ses propres régions, ses propres villes et ses propres villages»



4 mars 2022

Nous, responsables locaux et régionaux européens, prôtons une Union européenne qui réponde plus efficacement aux besoins et aux aspirations de ses citoyennes et citoyens.

1. Les fondements de la démocratie de l'Union reposent sur 240 régions, 90 000 municipalités et plus de **1,2 million d'élus locaux et régionaux**. Ceux-ci représentent plus de 450 millions de citoyens. Née à l'échelle locale il y a 2 500 ans dans la « polis » - cité grecque -, la démocratie dans l'Union européenne ne survivra véritablement qu'en démontrant sa capacité à être ancrée sur le terrain et en étant pratiquée au quotidien.

2. Pour être acceptée, la démocratie doit bénéficier de la légitimité que lui confère la confiance du peuple, et démontrer que son action obtient des résultats tangibles au plus près des citoyens. C'est pourquoi nous considérons qu'il est nécessaire de promouvoir un modèle de **«Maison de la démocratie européenne»**, fondé sur une légitimité tridimensionnelle: de solides fondations représentées par les collectivités régionales et locales, des murs solides incarnés par les vingt-sept États membres, et un toit protecteur que garantit l'Union européenne.

L'adoption d'une approche participative en matière de prise de décision au sein des institutions européennes rapprochera l'Union du cœur et de l'esprit du citoyen tant au plan moral qu'affectif, et elle rétablira la confiance dans l'Union européenne, en tant que projet démocratique fondé sur une représentation électorale forte, qui respecte l'égalité entre les genres.

3. Les élections sont un outil fondamental du fonctionnement de la démocratie représentative grâce au travail des partis politiques. Il nous appartient de veiller à ce que, au-delà des élections au Parlement européen qui se tiennent tous les cinq ans, les sujets d'intérêt européen essentiels soient préalablement abordés dans les élections nationales, régionales et locales, **sachant que 70 % de la législation européenne est mise en œuvre au niveau local et régional**.

4. Une Union plus démocratique doit s'employer à réparer la fracture de légitimité politique et juridique existante, et à faire de ses régions, provinces, villes et villages des pièces essentielles des mécanismes décisionnels, et ce, aussi bien dans le cadre des dispositions actuelles du traité qu'en cas de modification ultérieure de celui-ci.

5. Nous **préconisons que la fonction consultative actuelle du Comité européen des régions soit progressivement réévaluée** pour permettre à ce dernier de jouer un rôle contraignant dans un nombre de domaines d'action précis présentant une dimension territoriale, et tout en évitant d'imposer à l'Union un surcroît de complexité.

Une meilleure prise en compte de l'expertise des collectivités locales et régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation européenne conduira à une réglementation plus intelligente, et à une légitimité démocratique accrue de l'Union.

Ce **renforcement du principe de subsidiarité** peut s'opérer en accordant au Comité européen des régions un accès étendu aux négociations entre institutions européennes sur les propositions législatives (trilogues) ou en conférant aux parlements régionaux, dans des circonstances dûment définies, un rôle formel dans la proposition de législation européenne.

6. Nous préconisons que les travaux prennent appui sur l'expérience de la conférence sur l'avenir de l'Europe pour développer un **dialogue avec les citoyens permanent et enraciné dans les territoires**, prenant la forme d'un mécanisme participatif permettant d'arrimer plus solidement l'Union aux réalités propres des niveaux locaux, régionaux et nationaux, et de faire en sorte que les citoyens reçoivent un retour quant à la prise en compte de leurs idées et de leurs préoccupations, en particulier en associant les jeunes. Les associations territoriales nationales et européennes aux côtés du Comité européen des régions et de ses réseaux de jeunes élus et de conseillers régionaux et locaux de l'Union sont prêts à faciliter ce processus.

7. Nous demandons à la conférence sur l'avenir de l'Europe de réaffirmer la **«cohésion»** en tant que valeur fondamentale et boussole pour le respect du partenariat et de la gouvernance à plusieurs niveaux dans toutes les politiques de l'Union.

8. Nous plaçons pour le renforcement de la résilience au sein de l'Union, avec une participation explicite des collectivités locales et régionales à la conception et à la mise en œuvre des politiques sociales, climatiques, environnementales, énergétiques et numériques, ainsi que pour un **accès direct aux financements européens** dans les domaines relevant de leurs compétences.

9. Nous apportons tout notre soutien à une **union européenne de la santé** qui confie à l'Union européenne les compétences nécessaires pour réagir rapidement aux crises sanitaires tout en respectant les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

10. Nous demandons l'adoption d'un **programme rural européen tourné vers l'avenir**, qui améliore l'intégration des zones urbaines et rurales et qui ouvre la voie à une revitalisation durable des territoires ruraux.

11. Nous invitons l'Union européenne à tirer profit des liens étroits qui se sont noués au fil des ans avec les collectivités locales et régionales **des pays voisins et des pays candidats à l'adhésion**, et à bâtir l'état de droit et la bonne gouvernance.

12. Pour regagner la confiance de nos concitoyens, nous devons insuffler le renouveau, tant au niveau du fonctionnement de la démocratie que des valeurs européennes elles-mêmes, par **l'éducation et la citoyenneté, en particulier chez les jeunes** et dans les régions transfrontalières, tout en promouvant le respect de l'égalité des chances.

Travaillons ensemble pour faire en sorte que la démocratie démontre toute son efficacité et qu'elle rapproche l'Europe de son peuple.

